

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE DE BIOLOGIE MEDICO-LÉGALE

3^e cycle

Article 1

Le diplôme inter-universitaire (DIU) de biologie médico-légale est organisé conjointement par les UFR de médecine des universités de Marseille, Grenoble, Lille 2, Limoges, Poitiers, Strasbourg et Versailles.

Article 2 : **OBJECTIF**

L'objectif du DIU est de donner un enseignement de haut niveau en biologie médico-légale nécessaire à la formation des futurs experts dans cette discipline. La formation est axée sur les aspects particuliers de la toxicologie post-mortem et sur des thèmes à forte implication judiciaire de la toxicologie du vivant (conduite automobile sous l'influence de stupéfiants, soumission chimique, dopage, traitements de substitution) ainsi que sur les autres thématiques rencontrées en biologie médico-légale : génétique, anatomie pathologique, entomologie.

Article 3 : **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Peuvent s'inscrire en première année les titulaires d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine, docteur en pharmacie, docteur vétérinaire, diplôme de docteur d'Etat en sciences ou diplôme de docteur d'Université mention sciences.

Des cas particuliers peuvent être acceptés après examen du dossier.

Les inscriptions sont prises dans l'une des universités organisatrices du diplôme.

Si en début d'année universitaire le nombre des inscriptions est jugé insuffisant, les responsables de la formation peuvent décider de ne pas assurer l'enseignement.

Le montant annuel de l'inscription comprend le droit de scolarité (inscription à l'Université) fixé annuellement par arrêté ministériel et le droit spécifique établi en concertation avec le SUFOP.

Article 4 : **SCOLARITE**

La durée des études est de deux ans et comporte environ 140 heures d'enseignement.

Il s'agit d'un DIU par complémentarité : l'enseignement est réparti en modules organisés dans les différentes universités participant au DIU, les étudiants se déplaçant sur chaque site.

Les responsables de cet enseignement sont à Limoges le Pr. François PARAF, professeur de médecine légale et droit de la santé, Faculté de Médecine, et le Pr. Gérard LACHATRE, professeur de toxicologie, Faculté de Pharmacie.

Programme d'enseignement

1) Enseignements théoriques (60 H)

Les enseignements sont répartis dans les différents centres.

Le programme détaillé est présenté en annexe 1.

2) Enseignements dirigés (20 h)

Analyse de dossiers d'expertise, critique d'articles scientifiques, étude de documents.

3) Stages (60 h)

Les stagiaires sont encadrés par les enseignants-chercheurs des laboratoires d'accueil.

Article 5 : **CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Un contrôle d'assiduité aux enseignements théoriques et dirigés est effectué tout au long de l'année.

Le contrôle des connaissances se déroule à la fin de la 2^e année d'enseignement. L'examen final comprend :

- une épreuve écrite de 4 sujets d'une durée totale de 2 heures, notée sur 40 points
- une épreuve écrite d'interprétation de dossier d'expertise toxicologique d'une durée de 2 heures (avec accès aux documents) notée sur 30 points
- une soutenance orale d'un mémoire notée sur 30 points

Les épreuves écrites comprennent une session en juin et une session en septembre. La soutenance du mémoire se fait à la session de septembre.

Pour être déclarés définitivement admis, les candidats doivent avoir obtenu une note de 10 sur 20 au moins à chacune des épreuves écrite et orale.

Un étudiant peut se présenter à 2 sessions. Les notes supérieures à 10 sur 20 peuvent être reportées d'une session à l'autre. Une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Le jury est constitué par 1 ou 2 enseignants de chaque université de rattachement.

Le DIU est délivré sur proposition du jury sous le sceau de l'université auprès de laquelle le candidat est inscrit, et la signature de son président.

Annexe 1 : programme détaillé

1. Toxicologie médico-légale (60 h)

L'expertise toxicologique

Les prélèvements autopsiques

Les méthodes analytiques et organisation du laboratoire

- Méthodes immunologiques
- Méthodes d'extraction : liquide-liquide, SPME, phase supercritique
- Chromatographie liquide et couplages (barrette de diodes, détecteur de masse simple et tandem)
- Chromatographie en phase gazeuse et couplage détecteur de masse (simple et tandem)
- Analyse des métaux : ICP/MS
- Bonnes pratiques de laboratoire de toxicologie médico-légale,
- Contrôles externes de qualité

Notions générales en pharmacologie-toxicologie

- Absorption, distribution, métabolisme, élimination
- Toxicocinétique, toxicodynamie, facteurs de variabilité des effets toxiques, relation dose-effet
- Redistribution post-mortem

Monographies :

- Alcools
- Stupéfiants
- Médicaments psychotropes (opiacés et opioïdes, benzodiazépines, antidépresseurs, barbituriques)
- Médicaments cardiotropes
- Médicaments anesthésiques
- Intoxication par des fumées d'incendie : CO, cyanures
- Toxines végétales
- Toxines mycologiques
- Pesticides
- Solvants volatils
- Poisons méthémoglobinisants
- Métaux
- Insuline

Dopage

Soumission chimique

Conduites addictives, traitements de substitution, aspects médico-légaux de la lutte contre les toxicomanies

- Conduite sous influence de stupéfiants
- Aspects cliniques
- Aspects biologiques
- Aspects réglementaires

Matrices alternatives

2. Biologie médico-légale

Diagnostic d'une noyade vitale : identification des diatomées et dosage du strontium

Empreintes génétiques

Entomologie médico-légale

Estimation du délai post-mortem

Anatomie pathologique médico-légale : apport de l'anatomie pathologique dans la recherche des causes de la mort